

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

20210102

Date de convocation : /11/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20211206-20210102-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt et un, le 6 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECart), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°14 : ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE – MISE A JOUR DU D.I.C.R.I.M**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 13 juin 2019 la commune de Bassussarry a validé un plan communal de sauvegarde (ou P.C.S) et ses annexes. Le PCS, à vocation opérationnelle, intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la Commune de Bassussarry est confrontée notamment en termes de risques naturels et technologiques. Il s'intègre dans l'organisation générale des secours et forme avec les autres plans existant une chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Il apporte ainsi une réponse de proximité en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours.

Afin de conserver son opérationnalité, il convient aujourd'hui d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde en ce qui concerne deux de ses composantes essentielles : le document cartographique et le D.I.C.R.I.M, Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Monsieur le Maire propose d'intégrer les informations suivantes :

Au document cartographique :

- Ajout du chemin de Chourroumillas au point 16 « informer les habitants »
- Ajout d'un pictogramme activités économiques au n° 700 du chemin de halage.
- Ajout du centre équestre, bar, restaurant et gîtes de la famille Halty à la rubrique « activités économiques ».

Au D.I.C.R.I.M. – mise à jour des référents de la cellule de commandement :

DOS : Michel LAHORGUE

Maire Suppléants : tous les adjoints

Evaluation synthèse : Yannick BASSIER

Cellule secrétariat intendance :

Responsables : Yannick BASSIER (adjoint) - Fabien RAVIER

Suppléant : Julie PAUL

Membre mobilisable : Aurélie JAMMOT

Cellule technique :

Responsables : Frédéric ETCHEGARAY (adjoint) - Benoit KUENTZ

Suppléant : Ramuntcho TELLECHEA

Membres mobilisables : agents des ST : Thomas HEMON – Baptiste LASSALLE – Diego LOUVIOT – Stéphane DACHARY

Cellule communication :

Responsables Valérie RÉCART - adjointe : Aurélie JAMMOT

Membres mobilisables : Adjoints, conseillers municipaux membres de la commission communication

Cellule accueil :

Responsables : Emmanuelle DALLET (adjointe) – Olivier GARCIA

Suppléant : David TRAORÉ

Membres mobilisables : personnel du centre de loisirs et du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissances des propositions de modifications et d'ajouts proposés par Monsieur le Maire :

- Autorise Monsieur Le Maire à mettre à jour le DICRIM du PCS de Bassussarry sur la base des informations présentées en séance,
- Demande à Monsieur Le Maire de diffuser la version actualisée du PCS sur tous les supports de communication appropriés et auprès des partenaires concernées.

Fait à Bassussarry, le 6 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

